Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 032-200035632-20261102-2026108-DE

Armagnac Adour
Communauté de communes

Communauté de communes Armagnac Adour
1 lotissement du Bourdalat -32400 RISCLE
Conseil communautaire du 2 novembre 2026
N° 2026/108

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 26 octobre 2026

Secrétaire de séance :
Pierre LAJUS

Date d'affichage : 26 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux novembre à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de MARGOUËT-MEYMES, sous la présidence de Monsieur Stéphane PERSOONS, Président.

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	36
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de Votants :	41
Nombre de voix **POUR**	39
Nombre de voix **CONTRE** :	0
Abstentions	2

Présents : Mesdames et Messieurs, Persoons, Cuyala-Provence, Barnadas, Callac, Chanut, Lartigolle, Duclos, Aragnouet, Bernard, Dagieux, Labrouche, Pasian, Malmoustier, Bourragne, Justrabo-Hoigne, Geny, Sarran, Daste, Dufau Valérie, Castets, Lajus, Coomans, Zago, Lux, Tachon, Pailhas, Poitreau, Biau, Minot, Faure, Plouvier-Kunz, Périssé, Buffalan, Menvielle, Langlade,Lamarque.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Labrouche, Dufau Philippe, Ducournau, Fauqué, Descoubet, Palangue-Maraleigne, Renaudin, le Nevez, Berdoulet.

Pouvoirs : de M.Dufau Philippe à M.Persoons, de Mme Descoubet à Mme Dufau Valérie, de Mme Palangue-Maraleigne à M.Tachon, de M.Renaudin à M. Langlade, de Mme Le Nevez à M.Lamarque.

Objet : Décision modificative n°1 – Reprise de provision.

Monsieur le Président rappelle au conseil qu'il est nécessaire de reprendre la provision constatée en 2021 et 2022, suite à la démolition de la maison en péril d'Aignan.

Les crédits ouverts lors du vote du Budget principal n'étant pas suffisants, il est nécessaire de prendre une décision modificative.

Monsieur le Président propose les écritures suivantes :

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 032-200035632-20261102-2026108-DE

Investissement :

Dépenses			Recettes		
Article Chap /	Désignation	Montant	Article Chap /	Désignation	Montant
1582-040	Autres provisions pour charges	+ 87 194.00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 87 194.00 €

Fonctionnement :

Dépenses			Recettes		
Article Chap /	Désignation	Montant	Article Chap /	Désignation	Montant
023	Virement à la section d'investissement	+ 87 194.00€	7815-042	Reprise sur provision pour risque et charge	+ 87 194.00 €

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité des votants, 39 Pour, 0 contre et 2 abstentions la décision modificative proposée.

Acte rendu exécutoire par son envoi
en sous-préfecture le 05 novembre 2026
et sa publication le 05 novembre 2026

Le Président,
Stéphane PERSOONS.